



Le passage à la plaque d'immatriculation de format européen.



*Federale Overheidsdienst
Mobiliteit en Vervoer*

Plaque de format européen

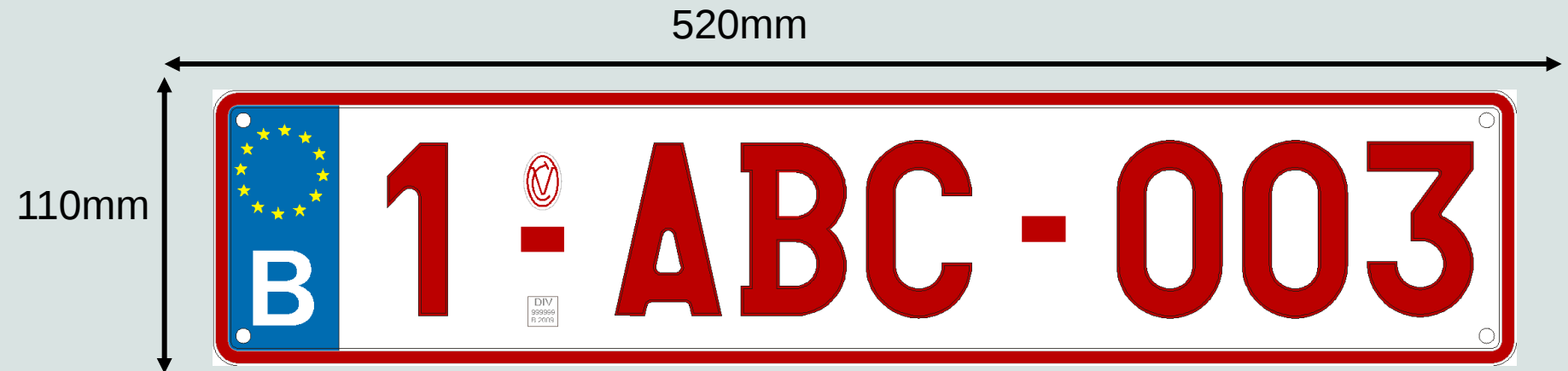


- **Historique**
- **7 caractères**
- **Ecriture rouge rubis (RAL 3003) sur fond blanc**
- **Précédée du symbole européen sur fond bleu et sigle B dans un cercle jaune composé de 12 étoiles**
- **Voiture et Moto selon le modèle 1-ABC-123 (unique en Europe)**
- **3 formats de plaque pour les voitures (rectangulaire, carrée et “petite” plaque)**
- **Plaque avant et reproduction: plaque non officielle mais présente des caractéristiques physiques identiques**
- **Nouveau formulaire de demande d'immatriculation**
- **Nouveau certificat d'immatriculation: format A4 + couleur sable**
- **Implémentation le 15 novembre 2010**

Inscription et format (1)



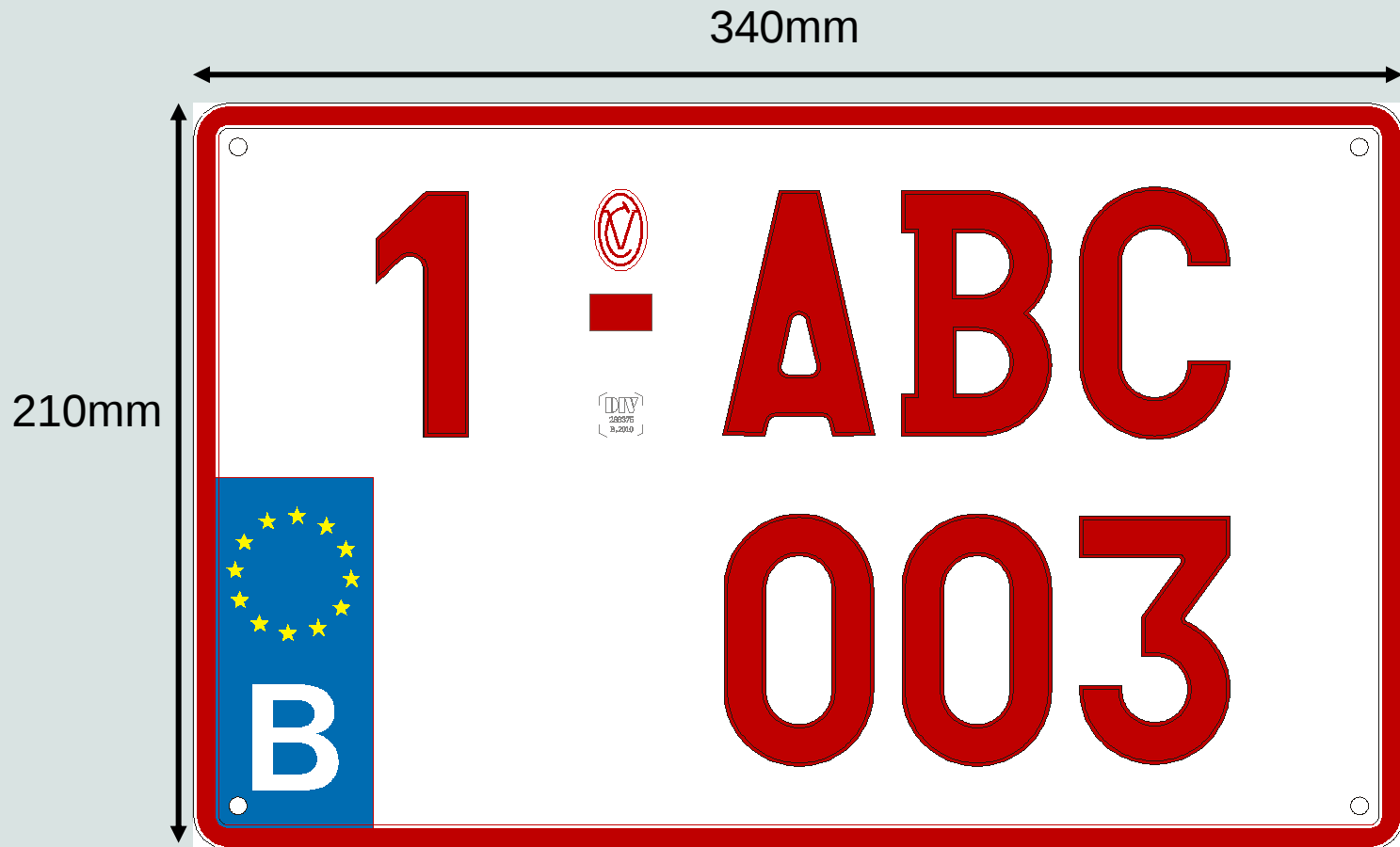
- Plaque 'rectangulaire':



Inscription et format (2)



- Plaque 'carrée' :

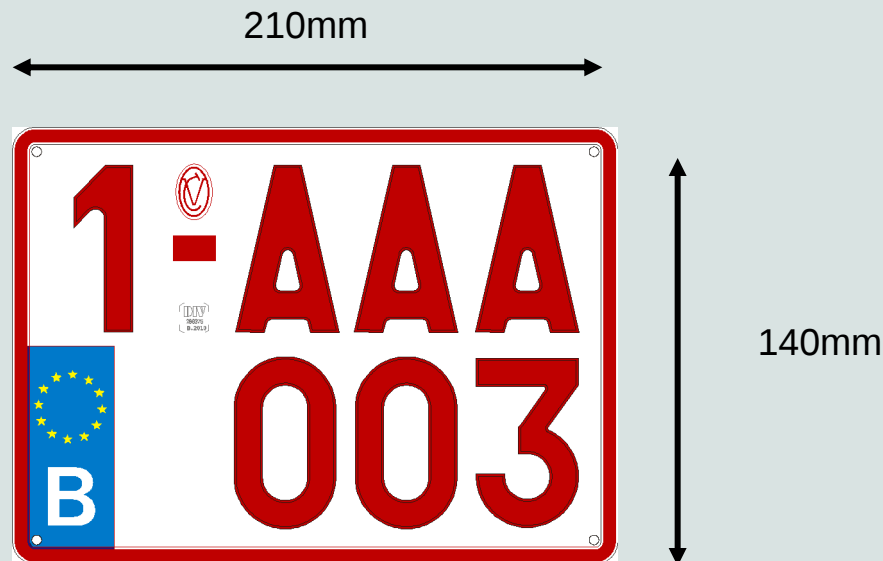


Inscription et format (3)

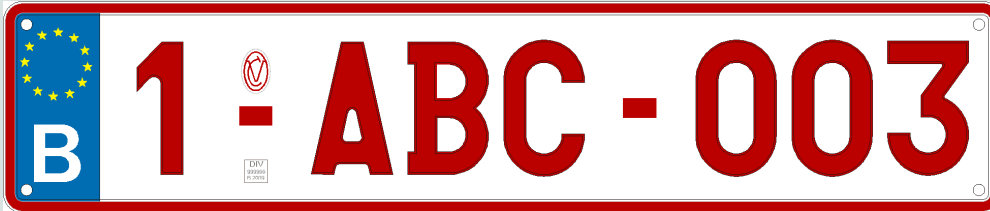


- **“Petit” format :**

Exceptionnellement, si, par montage spécifique du constructeur, l'emplacement destiné à recevoir la plaque est trop petit pour accueillir une plaque rectangulaire ou carrée, avec autorisation préalable d'une institution chargée du contrôle des véhicules mis en circulation.



Inscription et format : le chiffre index

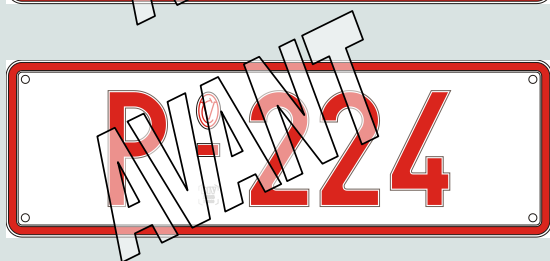
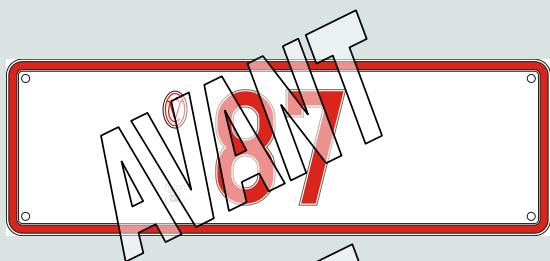


- | | |
|---|-------------------------|
| 1 | Immatriculation normale |
| 2 | “ |
| 3 | “ |
| 4 | “ |
| 5 | “ |
| 6 | “ |
| 7 | “ |
| 8 | Plaques internationales |
| 9 | Plaques personnalisées |

Catégories de marques d'immatriculation (1)



Plaques Cour / A / E / P :



Catégories de marques d'immatriculation (2)



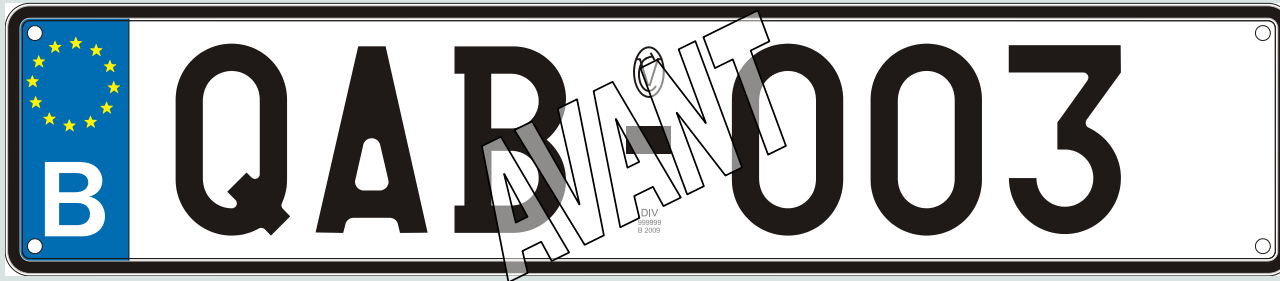
Plaque “corps diplomatique”



Catégories de marques d'immatriculation (3)



Plaques 'Q' et 'U'



Plaque “O”:

Adaptation de la réglementation :

- Véhicules sous plaque “O” restent dispensés du contrôle technique annuel.
- Titulaire de véhicule avec “déclaration oldtimer” donnant dispense du contrôle annuel et circulant sous plaque normale, doit choisir avant le 15 novembre 2011 s’il conserve la plaque normale avec contrôle annuel ou demande une plaque “O” sans contrôle technique annuel.
- Réimmatriculation d’une plaque “O” vers une plaque normale au nom du même titulaire est soumise au contrôle technique avant l’immatriculation.



Catégories de marques d'immatriculation (5)

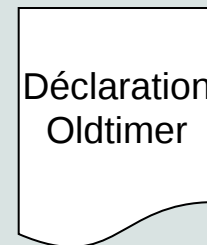


Plaque normale avec “déclaration old-timer” :

Avant 15 novembre 2011:



+



Après 15 novembre 2011:

Réimmatriculation
sous plaque “O” :
pas de C.T. périodique



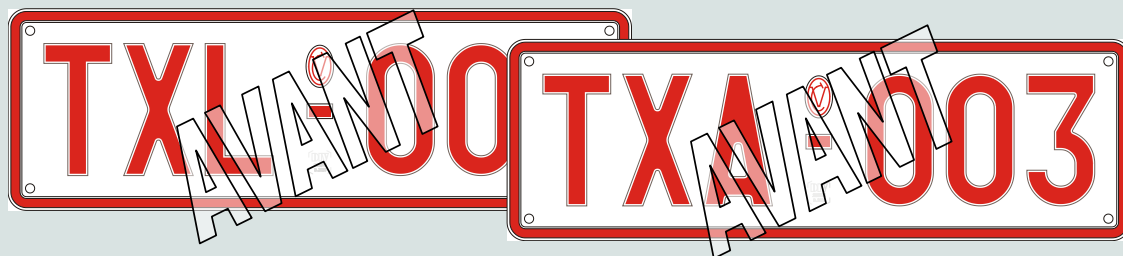
Pas de réimmatriculation :
C.T. périodique



Plaques 'TX'- et 'TXL'

Adaptation de la réglementation :

- Obligation de plaque 'TX'- ou 'TXL' sur un véhicule utilisé comme taxi ou loué avec chauffeur : relève de la compétence régionale (déjà obligatoire en Wallonie. Bruxelles et la Flandre vont suivre).
- Vu l'obligation ci-dessus, la DIV exige la restitution de la plaque dans les 8 jours suivant la date de cessation d'activités de taxi ou de location avec chauffeur
- Combinaisons de lettres supplémentaires pour la location avec chauffeur: TXR et TXV



Catégories de marques d'immatriculation (7)



Plaque "Transit"



Catégories de marques d'immatriculation (8)



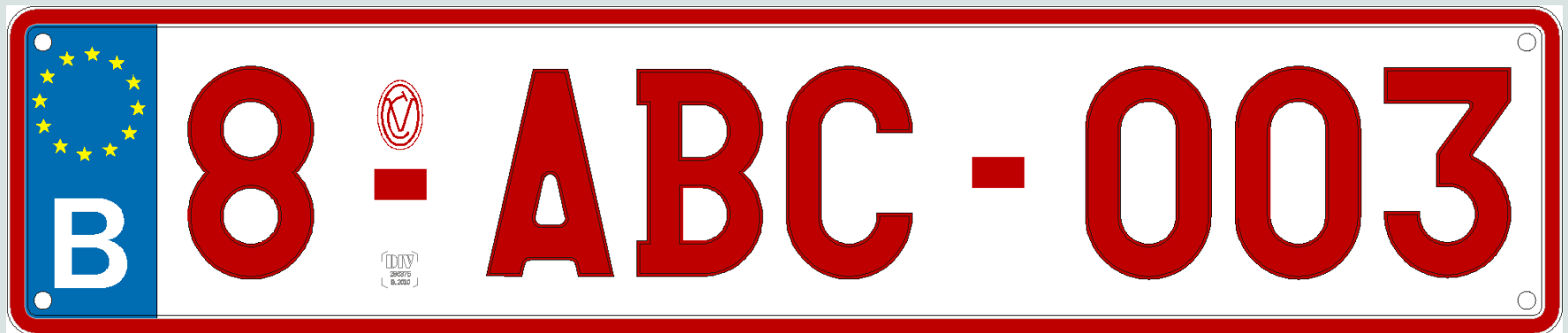
Plaques Internationale, 'EUR' et 'EUROCONTROL'



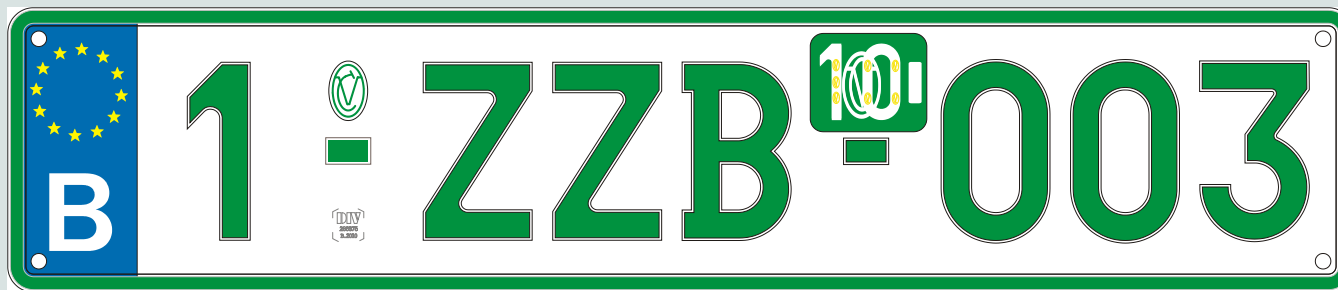
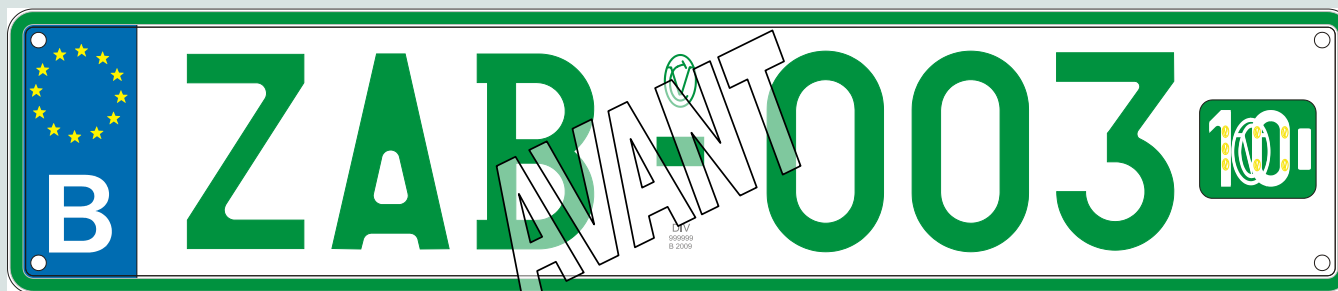
Catégories de marques d'immatriculation (8)



- Le sticker de validité Douane/TVA disparaît.
- Pas de plaque personnalisée sous le chiffre index 8.
- Procès-verbal en cas de dépassement de la durée de validité, et pas de radiation d'office.



Plaques commerciales



Catégories de marques d'immatriculation (10)

Plaques commerciales

- Exceptionnellement en 2010:

- Nouvelle immatriculation avant le 15 novembre 2010 est seulement valable pour l'année 2010.
- Nouvelle immatriculation après le 15 novembre 2010 reçoit une nouvelle plaque de modèle européen munie d'un sticker valable jusque fin 2011.
- Prolongement uniquement possible du 15 novembre 2010 jusqu'au 31 janvier 2011 + titulaire reçoit une nouvelle plaque de modèle européen munie d'un sticker valable jusque fin 2011.
- Les rétributions actuelles restent inchangées.
- Les prolongements donnant lieu à la délivrance d'une nouvelle plaque de format européen sont considérés comme de simples prolongements au niveau de la rétribution.

Catégories de marques d'immatriculation (11)

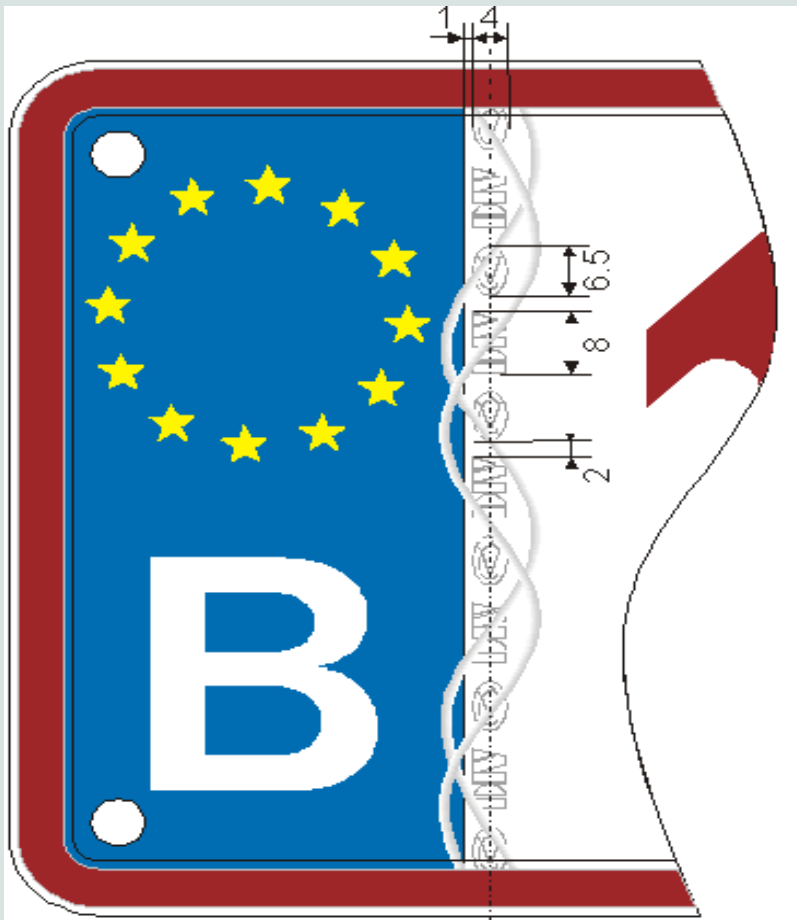
Plaque "Moto"





- Redevance pour la réservation d'une nouvelle plaque personnalisée : 1.000 €
- Rétribution due au concessionnaire pour la délivrance d'une plaque : 20 €
- Si transfert de l'ancienne plaque à 5 ou 6 caractères vers la plaque européenne : inscription précédée de l'index 9
- Possibilité de transformer une plaque personnalisée à 5 caractères en une plaque à 6 caractères précédés de l'index 9, selon disponibilité

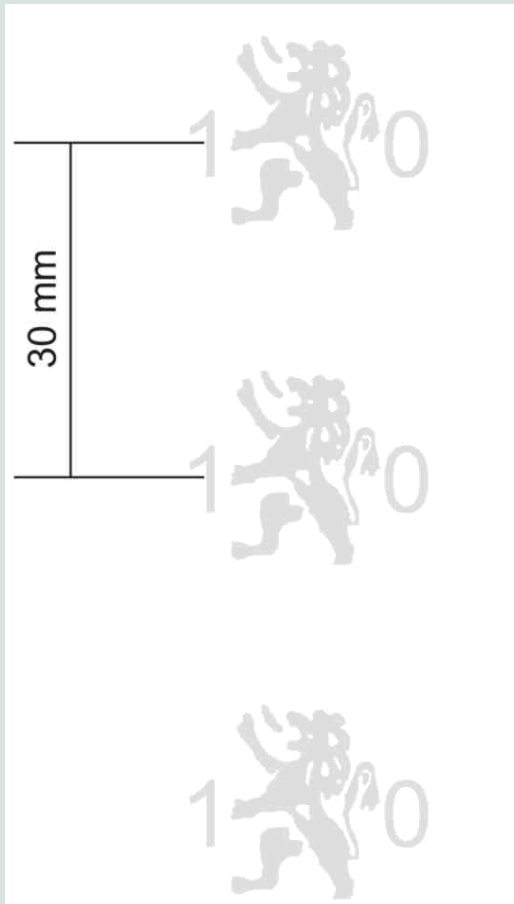
Filament de sécurité visuelle (VST)



Éléments de sécurité (3)



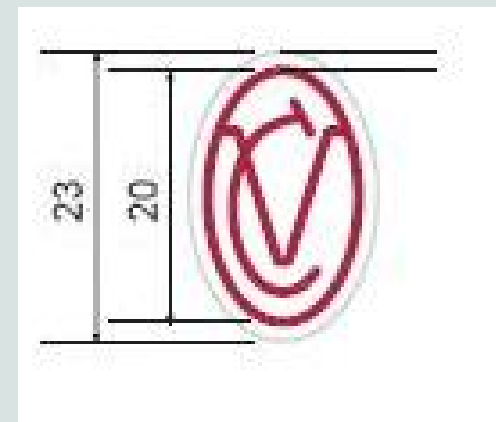
Image sécurisée avec identification positive (Lion Belgique)



Éléments de sécurité (4)



- Sceau en relief (C/V)
- Filigrane DIV



Reproduction de la plaque (1)



Exigences de qualité semblables à la plaque officielle :

- **Un seul type de plaque en aluminium EN 1050A ou 1200/H42 épaisseur 0.95-1.25mm, munie d'une marque d'identification du fabricant à l'arrière de la plaque.**
- **Caractères emboutis dans la plaque en aluminium.**
- **Forme et dimension des caractères sont définies, la tolérance acceptée au niveau hauteur et largeur : + 2mm.**
- **Coins de la plaque sont arrondis: tolérance de ces arrondis : 10 ± 2 millimètres.**
- **Film rétro-réfléchissant classe 1 laminé sur la plaque aluminium, munie d'une marque d'identification du fabricant à l'arrière.**
- **Pouvoir minimal rétro-réfléchissant, coordonnées trichromatiques et facteur minimal de luminance définis.**
- **Choix du modèle de plaque rectangulaire ou carrée, indépendamment du modèle de la plaque officielle.**
- **Fabriquants de plaques (aluminium + film) certifiés ISO 9001-2008.**



Plaque en acrylique :

- Un seul type de plaque en acrylique de 3mm minimum d'épaisseur, avec marque d'identification du fabricant à l'arrière.
- Forme et dimension des caractères sont définies, la tolérance acceptée au niveau hauteur et largeur : + 2mm.
- Coins de la plaque sont arrondis: tolérance de ces arrondis : 10 ± 2 millimètres.
- Film rétro-réfléchissant classe 1 laminé ou collé sur l'entièreté de la plaque, munie d'une marque d'identification du fabricant à l'arrière.
- Pouvoir minimal rétro-réfléchissant, coordonnées trichromatiques et facteur minimal de luminance définis dans la réglementation.
- Choix du modèle de plaque rectangulaire ou carrée, indépendamment du modèle de la plaque officielle.
- Fabricants de plaques (plaque acrylique + film) certifiés ISO 9001-2008.

Nouveau formulaire de demande d'immatriculation (1)



Nouvelles adaptations ajoutées:

- Choix plaque rectangulaire ou carrée
- Possibilité de livraison express
- Adresse de livraison au choix (demande via WebDIV ou aux guichets)

Nouveau formulaire de demande d'immatriculation (2)



4016-PDF-Proof 2 - 10-AUG-10 15:57:18

DEMANDE D'IMMATRICULATION D'UN VEHICULE

X1 cocher UNE case

1 Demande de plaque
2 Plaque disponible

A N° de plaque

1 VEHICULE NEUF
2 VEHICULE USAGE

X2 cocher UNE case

1 Plaque normale
2 Plaque temporaire

X3 cocher

1 Essence
2 Diesel (Diesel)
3 Gaz (LPG)
4 Electricité
5 Autre

Pommes du véhicule

1 N° de plaque
2 N° de classe
3 N° de moteur
4 N° de châssis
5 N° de moteur
6 N° de moteur
7 N° de moteur
8 N° de moteur
9 N° de moteur
10 N° de moteur
11 N° de moteur
12 N° de moteur
13 N° de moteur
14 N° de moteur
15 N° de moteur
16 N° de moteur

Le DEMANDEUR de l'immatriculation

C10 N° de titulaire à la D.I.V. ou N° Rég Nat
N° TVA ou N° d'entreprise

C11 Nom (suivant carte d'identité ou passeport) C12 P. prénom (carte d'identité)

C13 Rue N° maison N° boîte

N° postal Commune (dénomination officielle, y compris pour la région de Bruxelles)

Telephone (facultatif) Télex (facultatif) E-mail (facultatif)

X10 DECLARATIONS COMPLEMENTAIRES EVENTUELLES OU PROCURATION OU ADRESSE DE LIVRAISON

X4 X5

X11 ACCORD pour LIVRAISON EXPRESS contre SURCOUT (voir verso). SIGNATURE pour ACCORD

X12

607/400.016

N° DE REFERENCE à MENTIONNER POUR TOUTE COMMUNICATION AVEC LA D.I.V.

X13 CADRE DE RESERVE INSPECTION AUTOMOBILE

N° STATION - date du contrôle
Signature - nom du contrôleur

X14

Y L'ASSUREUR

- Vignette de la compagnie
- Nom du délégué en majuscules et signature
- Fin de validité en cas de plaque temporaire

Z L'ASSUREUR

- Vignette de la compagnie
- Nom du délégué en majuscules et signature
- Fin de validité en cas de plaque temporaire

N° TVA:
N° inventaire:
N° Entreprise:

06/2010

4016-PDF-Proof 2 - 10-AUG-10 15:57:27

Facilitez-vous la vie!

Immatriculez votre véhicule par internet

Facile, rapide et sans déplacements

Lors d'une immatriculation, prenez contact avec votre courtier ou votre assureur: il réalisera lui-même l'immatriculation on-line.

Des questions au sujet des immatriculations? Consultez notre site internet www.mobilit.fgov.be

Des problèmes avec votre immatriculation? Notre call-center est à votre service au n° 02-277.30.50

LIVRAISON EXPRESS: le montant du surcoût est établi par le concessionnaire, voir: www.mobilit.fgov.be

Les données personnelles figurant sur cette demande d'immatriculation sont traitées dans le respect des dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

PL 1

Attacher contre envoi normalisé

D.I.V.

1212 BRUXELLES

PL 2

ATTENTION: RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES INDICATIONS SUIVANTES.

1. SI LA DEMANDE NE CONTIENT PAS D'ANNEXES OU CONTIENT LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION COMME SEULE ANNEXE: prière de fermer ce document en utilisant les bords fournis et de le poster SANS ENVELOPPE en tant qu'envoi normalisé.

2. SI LA DEMANDE CONTIENT D'AUTRES ANNEXES QUE LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION: prière d'insérer tous les documents dans une enveloppe adressée à D.I.V. 1212 Bruxelles. Pour éviter tout retard, nous vous demandons de veiller à suffisamment affranchir votre envoi.

3. Le formulaire pour l'immatriculation d'un véhicule usagé n'a qu'une validité de DEUX MOIS à compter de la date de présentation du véhicule à l'inspection automobile.

PRIERE DE NE RIEN ECRIRE DANS LES CASES EN GRAS
NEDERLANDSE TEKST BESCHIKBAAR - DEUTSCHER TEXT VERFÜGBAR

06/2010

Nouveau certificat d'immatriculation (1)



Les changements apportés sont les suivants:

- **Format A4**
- **Couleur sable**
- **Information complémentaire**
- **En cas de copie, mention claire “Pas valable pour la vente ni l'immatriculation ” en quatre langues**
- **Barcodes supplémentaires pour le “track & tracing”**
- **Tous les codes sont conformes au certificat de conformité européen et aux directives EU concernées.**
- **La langue du titulaire détermine l'entête du certificat d'immatriculation.**

Nouveau certificat d'immatriculation (2)



UNION EUROPEENNE
EUROPESE UNIE
EUROPÄISCHE UNION

ROYAUME DE BELGIQUE
KONINKRIJK BELGIE
KÖNIGREICH BELGIEN

Service public Fédéral Mobilité et Transports
Federale Overheidsdienst Mobiliteit en Vervoer
Föderaler Öffentlicher Dienst Mobilität und Transportwesen

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
KENTEKENBEWIJS
ZULASSUNGSBESCHEINIGUNG

Registration certificate, Permiso de circulación, Osvedčení o registraci,
Registreringsattest, Registrerenmistunnistus, Carta di circolazione,
Transportlīdzekļa reģistrācijas apliecība, Registracijos liudijimas, Forgalmi engedély,
Certifikat ta' Registrazzjoni, Dowód Rejestracyjny, Certificado de matricula,
Certificat de înmatriculare, Osvedčenie o evidencii, Prometno dovoljenje,
Rekisterintodistus, Registreringsbeviset, Teastas Cláraithe,
Άδειά κυκλοφορίας/Πιστοποιητικό Εγγραφής, Свідоцтво за Реєстрація

F24 293846

Le conducteur doit toujours être en mesure de présenter le certificat d'immatriculation du véhicule. Lorsque le véhicule change de titulaire, le certificat d'immatriculation doit accompagner le véhicule. Le présent certificat est valable en matière de douane sous les conditions prévues par la réglementation douanière.

De bestuurder moet steeds het kentekenbewijs van het voertuig kunnen voorleggen. Verandert het voertuig van houder, dan blijft het kentekenbewijs bij het voertuig behoren. Inzake douane-aangelegenheden geldt dit bewijs overeenkomstig de voorwaarden die in de douanereglementering zijn bepaald.

Der Fahrzeughführer muß jederzeit die Zulassungsbescheinigung des Fahrzeugs vorzeigen können. Wechselt das Fahrzeug den Halter, so gehört die Zulassungsbescheinigung nach wie vor zum Fahrzeug. Dieser Schein ist in Zollangelegenheiten unter den in den Zollvorschriften vorgesehenen Bedingungen gültig.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES CONSTATÉES PAR LE CONTRÔLE TECHNIQUE		1 ^{er} contrôle	Modifications	Modifications
TECHNISCHE KENMERKEN VASGESTELD DOOR DE KEURING		1 ^{ste} controle	Wijzigingen	Wijzigingen
VON DER KRAFTFAHRZEUG ÜBERWACHUNG FESTGESTELLTE TECHNISCHE DATEN		1. Kontrolle	Änderungen	Änderungen
F1	Masse maximale autorisée (MMA) Maximale toegestane massa (MTM) Höchstzulässige Masse (HmM)			
N1	Masse maximale sous l'avant (MMAV) Maximale massa voraan (MMVA) Höchstzulässige Masse vorn (HmMV)			
N2	Masse maximale sous l'arrière (MMAR) Maximale massa achteraan (MMAR) Höchstzulässige Masse hinten (HmMA)			
N3	Masse maximale autorisée du train (MMAT) Maximale toegestane massa van de sleep (MTMS) Höchstzulässige Masse des Zuges (HmMZ)			
F1	Masse maximale remorquable autorisée (MMRA) - Remorque sans train Maximale toegestane sleepbare massa (MTSM) - Aanhangwagen zonder train Höchstzulässige sleepbare Masse (HmZM) - Anhänger ohne Zugschlepp			
O	Masse maximale remorquable autorisée (MMRA) - Remorque avec train Maximale toegestane sleepbare massa (MTSM) - Aanhangwagen met train Höchstzulässige sleepbare Masse (HmZM) - Anhänger mit Zugschlepp			
M	Empattement - Wheelbase - Radstand			
Proportion entre la longueur de l'espace de chargement par rapport à l'empattement Verhouding lengte laadruimte ten opzichte van wielbasis Verhältnis zwischen der Laderaumlänge und dem Radstand				
		Sceau-Stempel	Sceau-Stempel	Sceau-Stempel

A. N° d'immatriculation **1-ABC-123** B. Date 1^{re} immatriculation **04/06/2008** B1. Année de construction **2007** I. date dernière immatriculation **06/02/2009**

I.1. Statut et date d'émission du certificat d'immatriculation:
I.2. Immatriculé comme:

Expéditeur:

C. Identification du titulaire
C1.1 + C1.2. Nom ou raison sociale

C1.3. Adresse

**COPIE
AFSCHRIFT
KOPIE
COPY**

C.4.

C.9. n° titulaire

H. Certificat valable jusqu'au

Code expédition:

Identification du véhicule et caractéristiques techniques

D.1. Marque	D.3. Dénomination commerciale
D.2.1. Type	
D.2.2. Variante	
D.2.3. Version	
E. VIN - N° d'identification	E.1. Code
F.1. MMA	G. Masse en ordre de marche
J. Catégorie	
J.1. Genre	
J.2. BWT	
K. N° WVTA	K.1. N° réf. belge
P.1. Cylindrée	P.2. Puissance
P.3. Carburant	
Q. Rapport puissance/masse	(uniquement pour les motos) R. Couleur
S.1. Places assises y compris chauffeur	S.2. Places debout
T. Vitesse maximum	
V.7. CO2	V.9. Classe environnementale
Z.1. Code assurance à la date de l'immatriculation	

Immatriculation sous plaque commerciale:

Plaque: MARCHAND	Genre: AUTO (Mh)
P.1. Cylindrée:	F.1. MMA:
Code activité:	Code fonction:
N° TVA / RN:	Nombre personnel:
Valable jusqu'au:	N° de plaque:
Plaque attribuée le:	Code assurance:

NON VALABLE POUR VENTE OU IMMATRICULATION
NIET GELDIG VOOR VERKOOP OF INSCHRIJVING
NICHT GÜLTIG FÜR VERKAUF ODER REGISTRIERUNG
NOT VALID FOR SALE OR REGISTRATION

143584276

Changement d'adresse

T2

DOUANE - ADMISSION TEMPORAIRE

ATV:

Valeur:

Franchise du

au

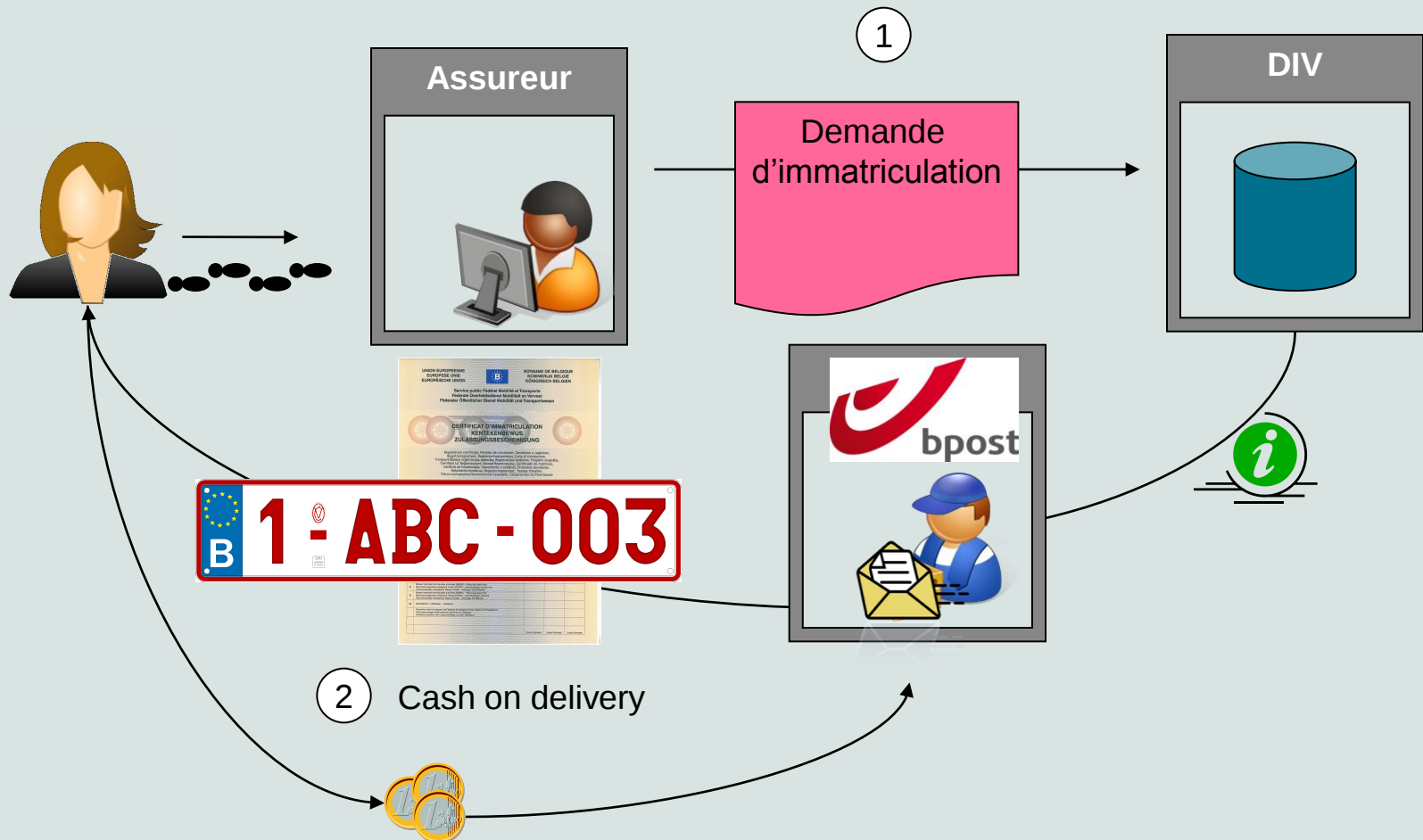
Vente, cession, etc... uniquement sur autorisation douane

Processus d'immatriculation :

- **WebDIV : courtiers/assureurs/sociétés de leasing**
- **Guichets : 11 antennes provinciales**
- **Par courrier postal**

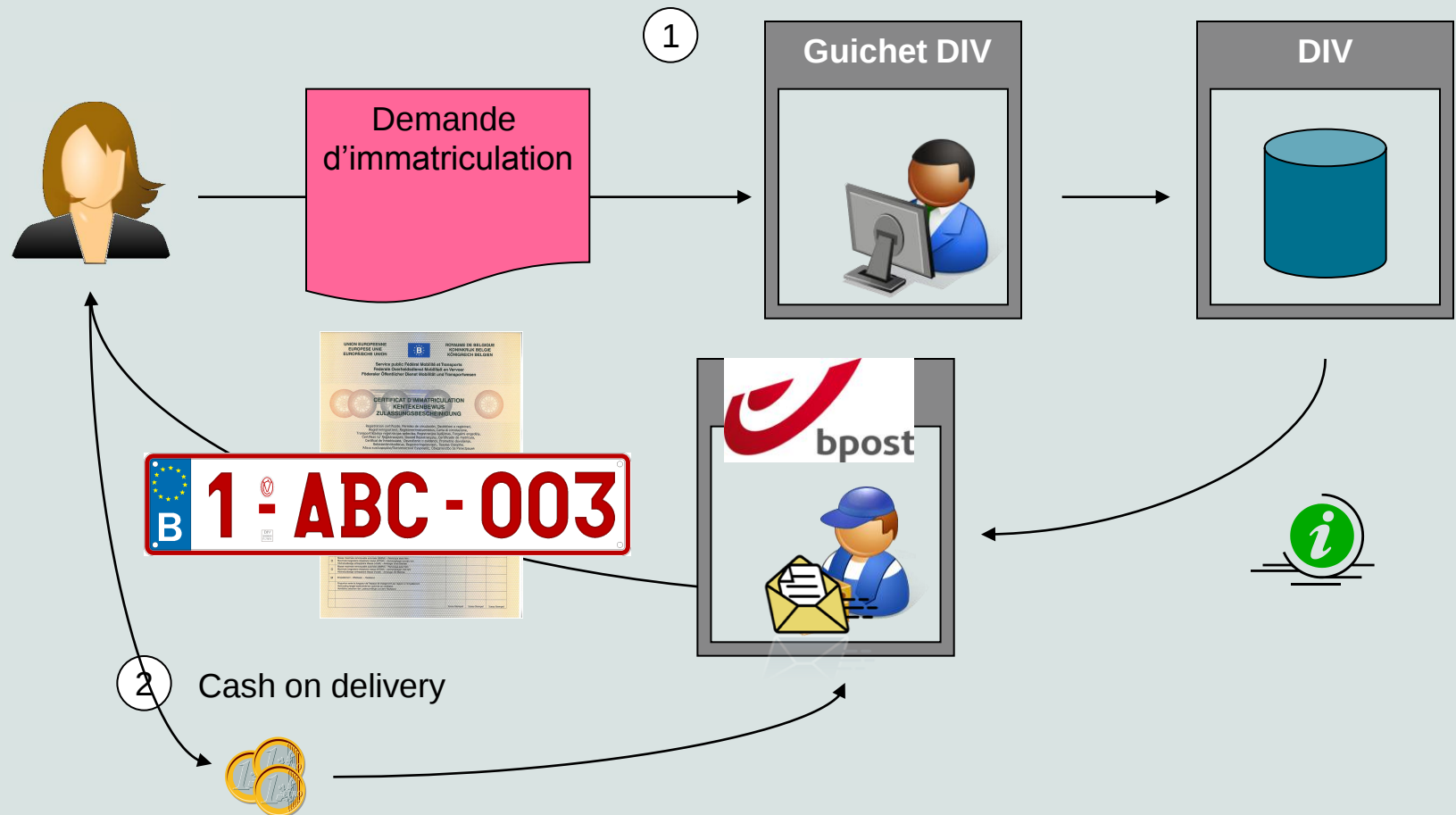
Description du processus d'immatriculation (2)

- Web-DIV



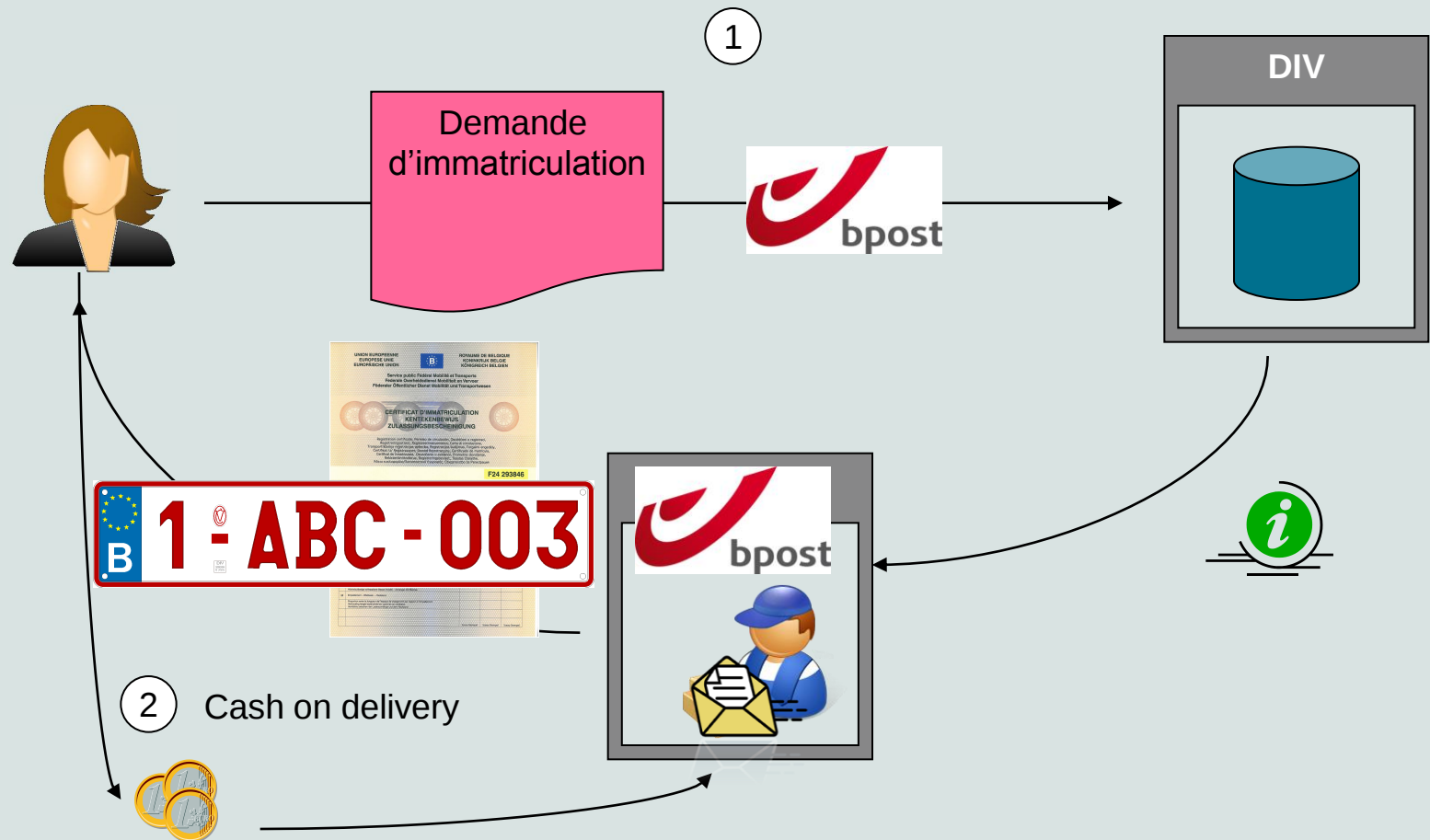
Description du processus d'immatriculation (3)

- Guichets

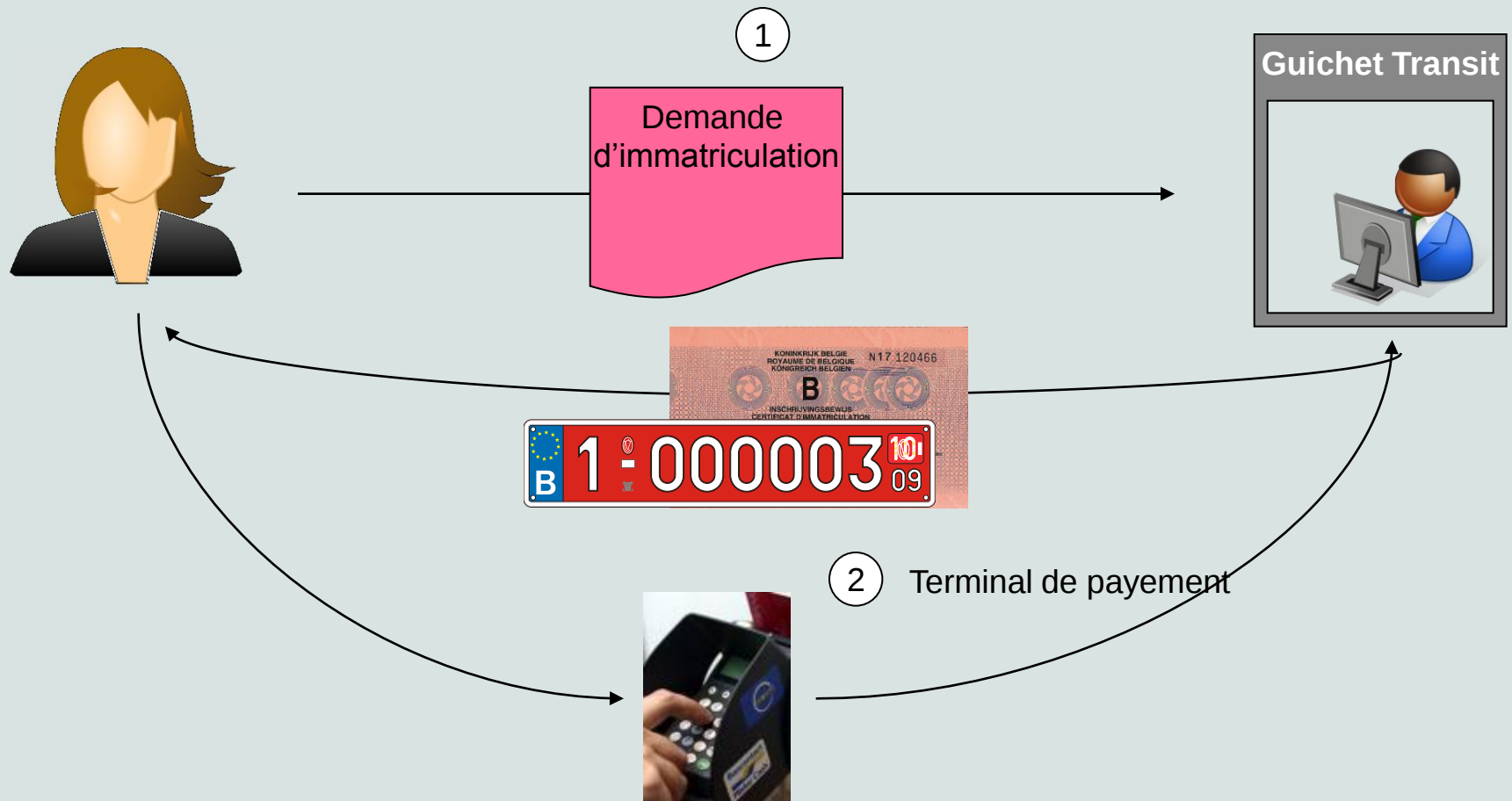


Description du processus d'immatriculation (4)

- Par courrier postal



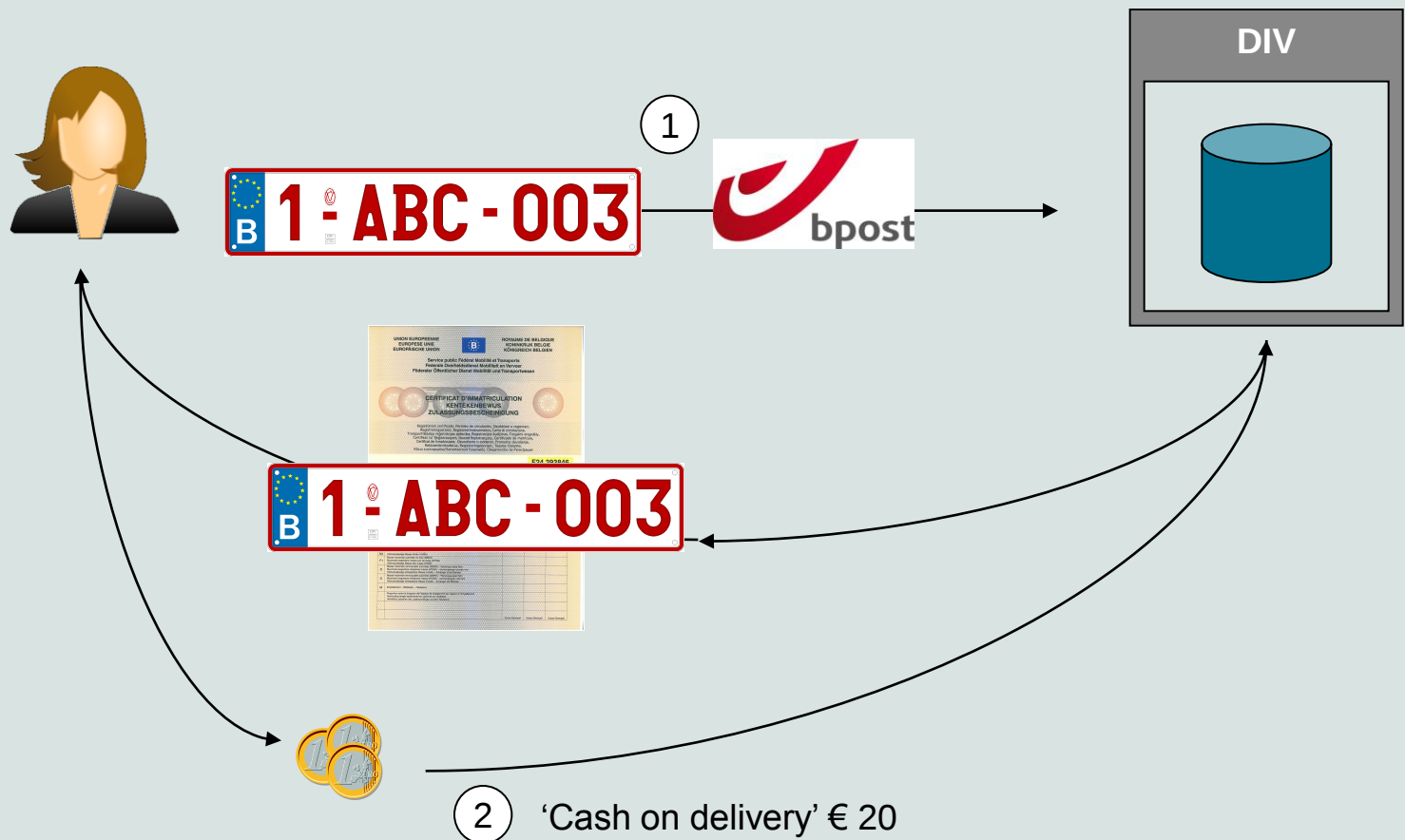
Immatriculation Transit



Duplicata (1)



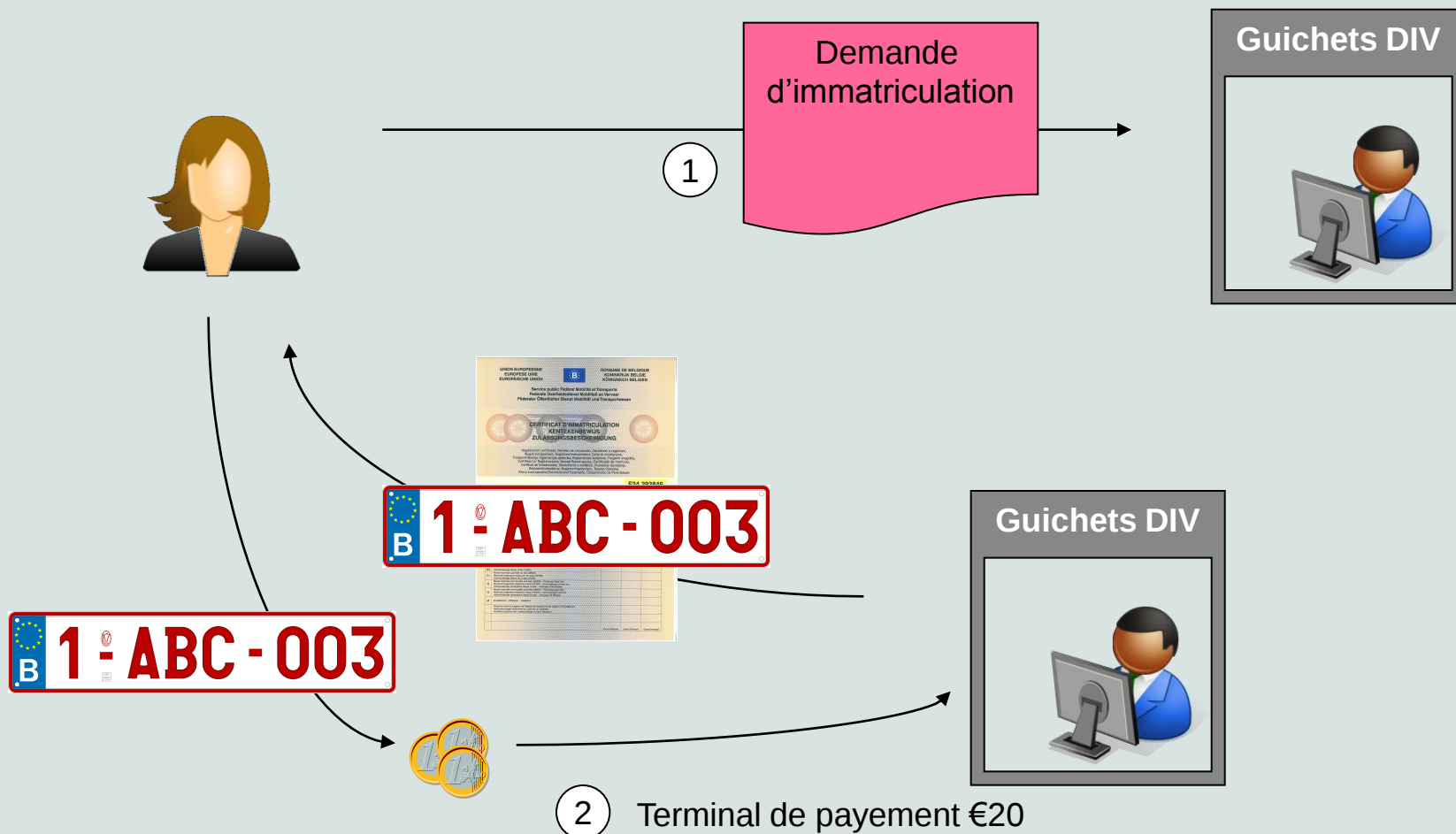
Livraison au domicile



Duplicata (2)



- Échange aux guichets



Retour physique de l'ancienne plaque



- Lors de la première réception d'une plaque de modèle européen, un autocollant à barrecodes est joint à la plaque.
- Le titulaire dépose la plaque de l'ancien modèle munie du barrecode dans une boîte ou un point Poste.
- La DIV procède à la radiation et la destruction de l'ancienne plaque.
- Pas d'enveloppe!



Changement des modalités d'immatriculation (1)



- Pas de délivrance de plaque ni de certificat d'immatriculation aux guichets (sauf Transit).
- Aucun paiement aux guichets (sauf Transit par bancontact) : cash on delivery à l'adresse demandée : 20 €.
- Concessionnaire chargé de production et de délivrance des plaques et certificats d'immatriculation + expédition des avis de radiation, d'effacement et autres avis.
- Coût réservation plaque perso : 1000 € bancontact ou virement + redevance au concessionnaire pour la délivrance de la plaque : cash on delivery 20 €.
- Prepaid possible pour les “gros” clients (à discuter avec le concessionnaire).
- Choix de l'adresse de livraison ou du point d'enlèvement.



- **Maintien du numéro de plaque non-européenne à l'exception de :**
 - **Plaques personnalisées à 6 caractères – précédées de l'index 9**
 - **Plaques personnalisées à 5 caractères – précédées de l'index 9**
 - **Plaques personnalisées à 5 caractères ont la possibilité de passer à 6 caractères – précédées de l'index 9 - selon disponibilité**
 - **Plaques non personnalisées de 5 ou 6 caractères, sous condition de paiement 1.000 € - selon disponibilité.**



- Possibilité d'une livraison rapide contre paiement d'une redevance au concessionnaire
- . Immatriculation réalisée entre 0h00 et 12h30 :
→ livraison J+0
- . Immatriculation réalisée entre 12h30 et 18h00:
→ livraison J+1
- . Immatriculation réalisée entre 18h00 et 24h00 :
→ livraison J+1

Changement des modalités d'immatriculation (4)

- Plus de transfert possible entre époux, cohabitants légaux, de parent à enfant pour une plaque non-européenne.
- A chaque changement/correction d'un ancien certificat d'immatriculation : délivrance d'une nouvelle plaque de modèle européen.
- Dès le 15 novembre 2010, plus de délivrance de plaque de l'ancien modèle.
- Plus de duplicata d'une plaque non-européenne.
- Perte/vol plaque ou certificat d'immatriculation d'un ancien modèle : délivrance d'une plaque du modèle européen.